

Les quatre chalets successifs de Praz Rodet

Il s'agit, cette fois-ci, par le biais des cartes anciennes et de quelques documents et écrits divers, de retrouver les différents chalets que la commune de Morges put construire au fil du temps sur sa propriété de Praz Rodet.

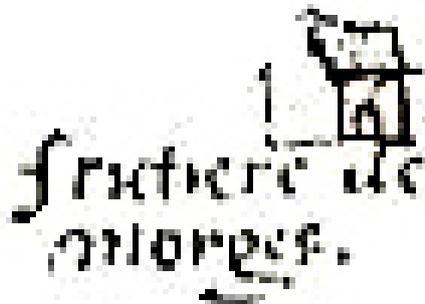
On sait que Morges acquis sont premier lot de pâturages à Praz Rodet en 1563. Il le tenait des Seigneurs français qui s'en dessaisirent. C'était un tour de passe-passe, voire une escroquerie, puisque si les privés, noble Jullian David, seigneur de Perron et noble François Prévôt, seigneur de Beau-Lieu, qui avait acquis les lieux le 10 mai 1557¹ devaient les revendre, ils ne pouvaient pas le faire à une collectivité.

Item, que les dicts achepteurs ne puissent vendre ni aliéner aulcunement la dicte pièce, ni partie d'icelle, à aulcunes villes, villaiges ni communaulté quelconques, sans le vouloir et sceu de nostre dicte communaulté, mais bien à d'autres particuliers pouvans y habiter, en ce qu'ils doibvent estre receuz par nostre dicte communaulté, comme dessus.

S'il n'y a pas escroquerie, il faut alors admettre que la commune du Lieu fut consentante. Et si elle le fut, elle se faisait un peu rouler dans la farine, puisqu'elle aliénait une partie importante de son territoire à une collectivité qui, en installant ses propres bourgeois dans la place, au cas où une colonisation aurait pu être effective, mettait le vers dans le fruit.

La commune du Lieu, dans les deux cas, se montrait fort laxiste et d'une imprudence rare. Mais ce sont-là les bizarreries de l'histoire qui font que celle-ci reste toujours compliquée à souhait.

Praz Rodet acquis par la ville de Morges qui ne manquera pas plus tard d'agrandir son patrimoine en ces lieux, celle-ci s'empressa de construire un chalet. On n'a aucune information sur celui-ci, juste sait-on qu'il figure sur la carte ACV, Bq 2, de 1572. Ainsi que dessous.



¹ Gingins, Annales, 1842, p. 398 et suivantes.

Emile Kupfer, dans le journal « L'Ami de Morges », du samedi 30 juillet 1938, nous donne des informations sur la construction de ce qui doit être un nouveau chalet. Ce deuxième serait donc de 1610.

Il donne d'autre part des renseignements quant à la construction, en 1664, d'un grenier à fromage. Selon ce que l'on déterminera ci-dessous, ces travaux durent avoir lieu dans un troisième chalet construit en 1652 d'après Daniel Glauser².

La parcelle de Praz-Rodet, utilisée actuellement comme alpage avec fromagerie, est propriété de la ville de Morges depuis 1563. Une série de documents se rapportant au pâturage de Praz-Rodet sont conservés aux archives de cette commune³. Le bâtiment actuel ne correspond plus à celui d'origine, construit en 1652. Il a fait l'objet d'une reconstruction à une quinzaine de mètres de l'ancien après sa destruction par le cyclone de 1890. Les travaux ont été terminés en 1892, date figurant sur le linteau de la porte d'entrée.

...

On observe encore dans la façade Sud-Est, au levant, un linteau daté 1683 avec les initiales DPC et les armoiries de la ville de Morges. Il s'agit d'un réemploi qui reste énigmatique, car cette ancienne date se trouvait déjà sur l'ancien bâtiment en 1837. En effet, la Commission de taxation évaluait la construction à cent cinquante quatre ans⁴. Il s'agissait d'un « bâtiment servant de chalet pour l'élevage et de maison de ferme pour un hivernage » avec le commentaire : « bonne charpente, construction irrégulière, rez-de-chaussée, un étage où il y a une vaste antichambre et une chambre à cheminée, trois grandes écuries et une grange ». Ces éléments, à l'exception de la date, coïncident avec la convention de 1652 prévoyant la construction d'un bâtiment entre le chalet et le corps de garde existant, à un détail près : le procès-verbal mentionne trois écuries alors que la convention en prévoit deux. Le 20 avril 1756, Pierre Rochat, maître charpentier au Brassus doit « rétablir à neuf l'écurie soit adjonction qui est à vent de la maison de Pré Rodet » en continuant la ramure à la même hauteur que celle de la dite maison. Ainsi, une écurie a probablement été ajoutée à cette époque.

Il faut signaler que le chalet de 1652 dit d'origine, en fait ne l'est pas, puisqu'il a été précédé par deux autres constructions.

L'ouvrage de M. Glauser donne une transcription complète de la convention du 28 octobre 1652. Par celle-ci on comprend que cette nouvelle construction, mi ferme, mi chalet, est construite selon les critères les plus modernes de l'époque qui feront d'elle un bâtiment tout ce qu'il y a de plus pratique et habitable.

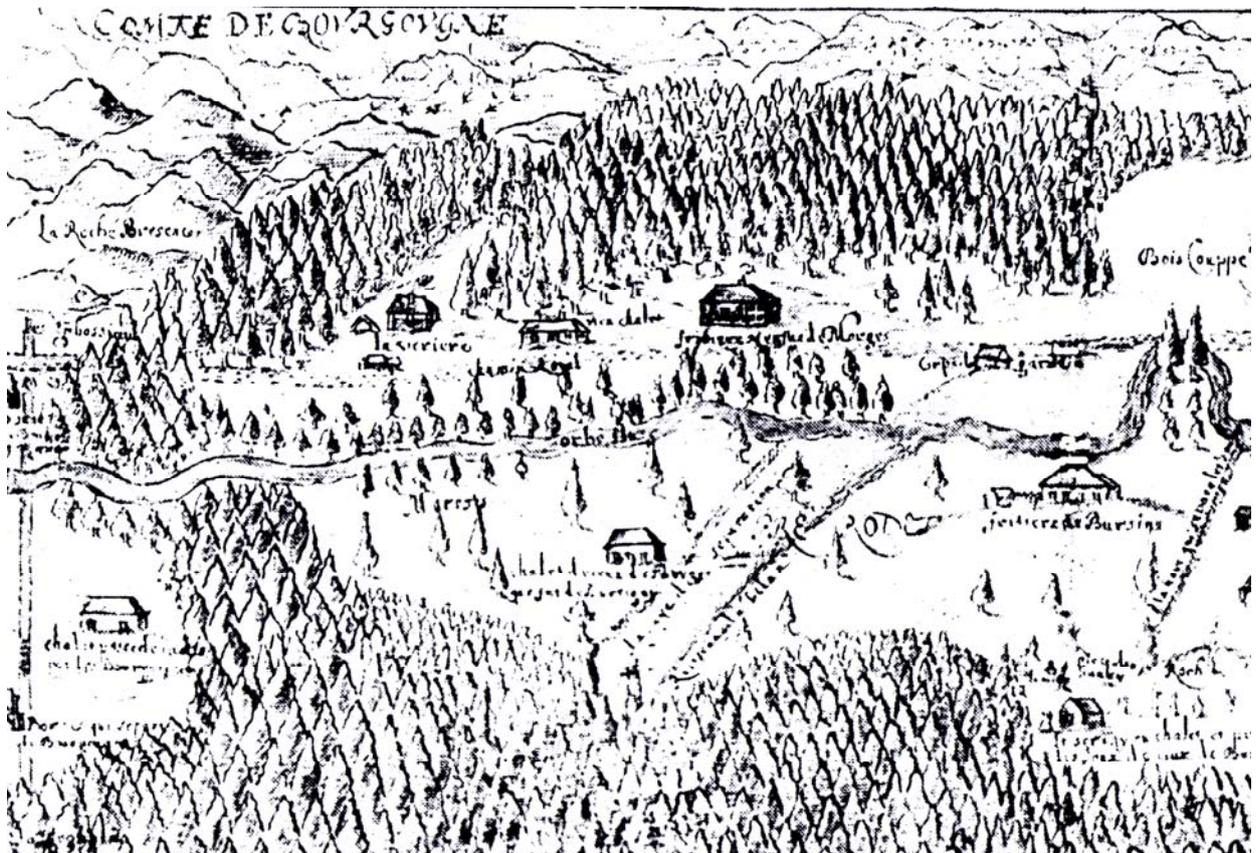
² Daniel Glauser, Les maisons rurales du canton de Vaud, Bâle, 1989, p. 144.

³ 222 AC Morges AJF1 et AJF2.

⁴ 223 ACV GEB 140, no PV 898 (c. du Chenit)

On sait que cette construction sera cyclonée en 1890 pour être reconstruite. On aurait aimé retrouvé une photo d'elle de cette époque. Le photographe, qui a pourtant fait le tour des bâtiments endommagés, semble avoir oublié le chalet de Praz Rodet. Il n'y a pas lieu de penser que nous puissions jamais retrouver une image de chalet avant sa démolition.

Une carte va établir la situation en ces lieux, celle de 1671, de Jean Pasche l'aîné⁵

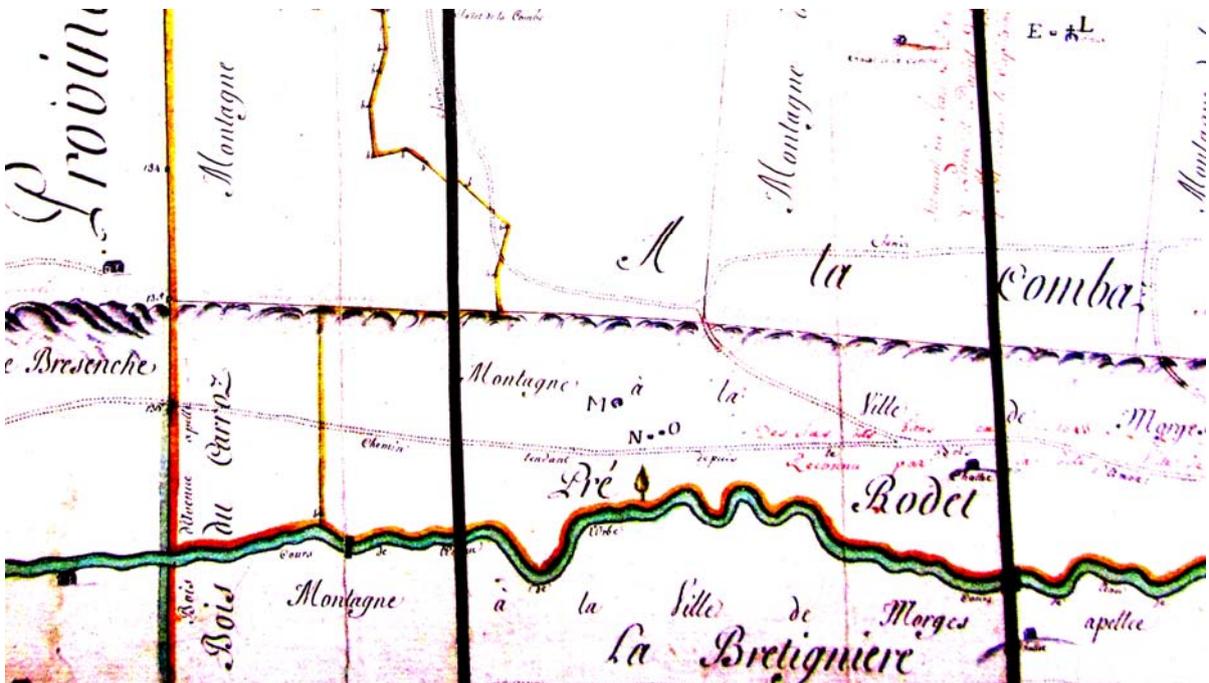


Il y a la fruitière de Morges à peu près au milieu de ce document. A droite est le corps de garde, à gauche le vieux chalet, probablement celui construit en 1610 qui avait pu prendre la place de celui dessiné sur la carte Bq 2 de 1572, et plus loin la verrière.

⁵ Original sauf erreur aux ACMorges. Un fragment avec d'intéressantes précisions figure dans l'ouvrage : Paul-Louis Pelet, fer, charbon, acier dans le Pays de Vaud, tome **, Lausanne, 1978, p. 266.



Carte Vallotton dite de Yale, de vers 1710. On découvre la fruitière de Morges toujours à la même place, en face du pont qui traverse l'Orbe. On remarquera le corps de garde à droite, site considéré autrefois comme excessivement important.



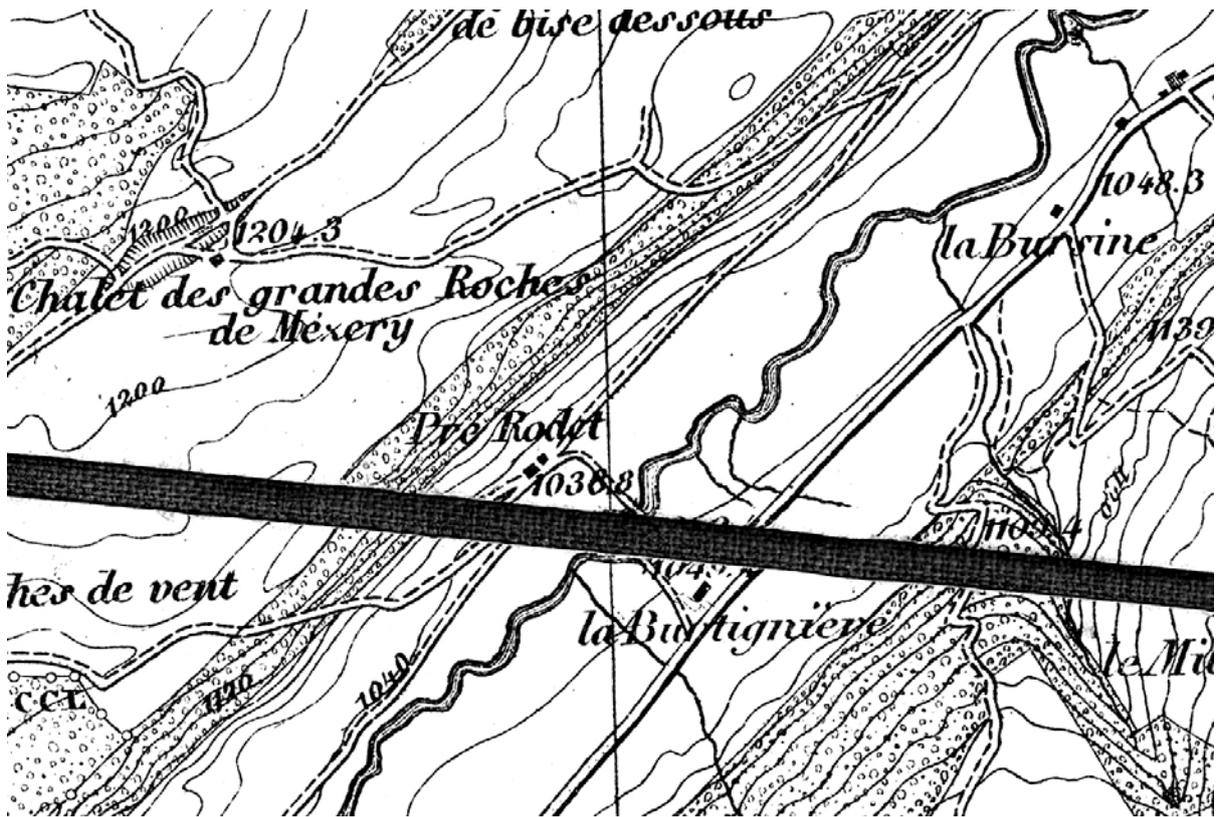
Plan Abraham Le Coultre, dessiné à l'époque des contestations à propos du Risoud, soit entre 1758 et 1762.



Carte IGN de 1785. La fruitière de Morges figure simplement sous le terme de Pré de Morges.



Cadastré du Chenit 1814.



Carte du canton de Vaud, vers 1880.



Carte fédérale, vers 1890.



Porte d'entrée du chalet actuel de Praz-Rodet



Une date qui reste mystérieuse.



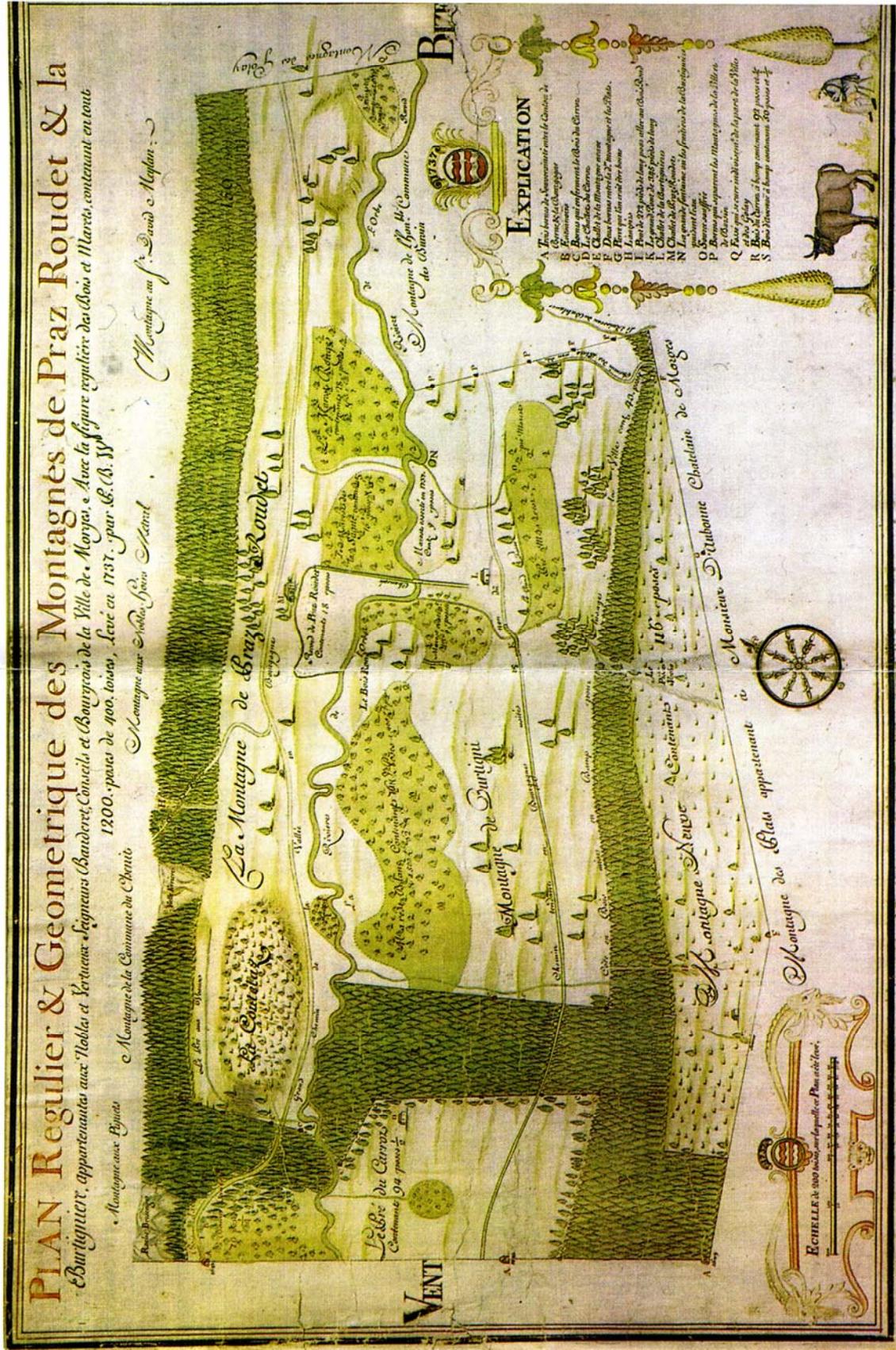
Praz Rodet, pignon de vent. La bâtisse reste très volumineuse.



Anciens lieux colonisés par les Le Coultre et consorts. Les mesures, tout autant que les bâtiments de Le Coultre et consorts, peuvent concerner les chalets de 1572 et 1610.



La zone des sagnes, avec les « chevelus » si caractéristiques. Au loin, le chalet de Praz Rodet.



Et pour terminer, une jolie carte, original propriété Archives de la commune de Morges.